

Conditions générales de vente et d'utilisation du site Simplebo.fr



PREAMBULE

Le site www.simplebo.fr est édité par la société GRAPSTOR, appelée "Simplebo" dans la suite de ce document.

Simplebo est une société par actions simplifiées au capital social de 19 629 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 790 685 358, dont le siège social est sis :

43, Boulevard Voltaire
75011 Paris
France
Téléphone : 01.84.17.49.76
N° de TVA intracommunautaire : FR 44 790685358

La société est joignable par voie électronique par le biais du formulaire disponible sur www.simplebo.fr/contact.

Le Site www.simplebo.fr et ses services sont hébergés par la société Alwaysdata dont le siège social est situé au 62 rue Tiquetonne, 75002 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 492 893 490, de site internet <https://www.alwaysdata.com>.

Ce document annule et remplace les échanges précédents entre le Client et Simplebo, excepté les conditions particulières convenues entre le Client en Simplebo, ayant fait l'objet d'un accord écrit ou email.

ARTICLE 1 - DEFINITIONS :

Simplébo propose un outil à ses clients, qui leur permet de créer des sites internet et de gérer leur visibilité en ligne.

- L'outil en question sera appelé « Outil »
- Le site internet créé par le client grâce à l'Outil sera appelé « Site Simplébo »
- Le site www.simplebo.fr et ses sous-domaines seront appelées "Plateforme".
- « Client » désigne tout utilisateur de la Plateforme Simplébo, qui dispose de l'Outil Simplébo ou de tout autre service proposé par Simplébo
- « Contrat » désigne le Contrat qui lie Simplébo à son Client
- « Données » ou « Contenu(s) » désigne les informations de toute nature, sous forme numérique, comme par exemple un texte, une image, une vidéo, un fichier...
- « Offre » désigne la proposition commerciale mise à la disposition du futur Client par Simplébo, directement ou par l'intermédiaire d'un partenaire (par email, devis, page en ligne, présentation orale). L'offre peut différer, par exemple en fonction de la date, du métier du Client, ou encore de sa localisation.
- « Internaute » désigne toute personne physique ou morale, de droit privé ou de droit public se rendant sur le Site Simplébo d'un Client, ou sur la Plateforme Simplébo.
- « Nom de domaine » désigne l'adresse unique choisie par le Client pour y faire apparaître le site internet qu'il aura créé par l'intermédiaire de l'Outil Simplébo.

ARTICLE 2 - OBJET DE LA PLATEFORME SIMPLÉBO :

La Plateforme Simplébo est un site internet disponible sur l'URL www.simplebo.fr ou toute autre adresse choisie par Simplébo, qui propose à des personnes physiques ou morales de droit privé ou public de concevoir des sites internet, grâce à l'Outil Simplébo. Il s'agit d'un outil de création de site internet (Content Management System dit CMS) dont l'accès est conditionné par un abonnement payant, éventuellement accompagné de frais de lancement, correspondant à diverses prestations fixes et continues, présentées dans l'Offre qui a été faite au Client. Ce service peut être associé à différentes options payantes.

ARTICLE 3 - ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES, CAPACITE :

3.1 Acceptation

Les espaces publics de la Plateforme sont d'accès libre et gratuit à tout Internaute. La navigation sur la Plateforme suppose l'acceptation par tout Internaute des présentes conditions générales. La simple visite de la Plateforme emportera acceptation pleine et entière desdites conditions. Lors de l'inscription sur la Plateforme ou de la souscription à l'Outil, cette acceptation sera confirmée par le fait de cocher la case correspondant à la phrase suivante : «J'accepte les CGU / CGV de Simplébo », ou encore via un accord par email, ou un accord oral pour les professionnels.

La transmission d'un moyen de paiement (numéro de RIB ou de carte bancaire) sera également suffisante pour confirmer l'acceptation définitive des présentes, et constituera une preuve formelle de l'accord du Client.

Le premier paiement, correspondant aux éventuels frais fixes et la première échéance de mensualité ou d'annuité est encaissée à ce moment.

L'Outil Simplébo propose une série de modèles de sites internet, contenant eux même des paramètres réglables indépendants. Ainsi les sites créés par Simplébo peuvent être très différents les uns les autres, tant en terme de couleurs, design, textes, images...

Le Client déclare avoir librement choisi l'architecture de site internet que propose l'Outil Simplébo et avoir reçu toutes les informations nécessaires pour faire ce choix.

L'Outil Simplébo est vendu tel quel, le Client ne peut donc pas réclamer l'ajout de fonctionnalités ou reprocher à Simplébo l'absence de certaines d'entre elles.

Il s'engage à en rédiger, choisir ou approuver le Contenu et en être le seul responsable.

3.2 Capacité

L'acceptation des présentes conditions générales suppose de la part des Internautes qu'ils jouissent de la capacité juridique nécessaire pour cela, et qu'ils agissent en tant que professionnel. En effet, Simplébo n'est pas destiné aux particuliers. Dans le cas où un Client ne respecte pas ce point, et souscrive au service Simplébo en étant un particulier, alors Simplébo pourra résilier le contrat unanimentement, de plein droit.

Le Client est informé du fait qu'aucun remboursement ne pourra être exigé dans l'hypothèse où il n'aurait pas respecté ce préalable, condition sine qua none à l'exécution du contrat. Les conditions contractuelles des sociétés intermédiaires s'appliquent en complément des présentes (notamment celles de l'AFNIC, de l'ICANN et d'autres autorités délivrant les noms de domaine choisis par les Clients).

ARTICLE 4 - DUREE, RESILIATION, RECONDUCTION

4.1 Durée et préavis

Si le client est satisfait par l'Offre qui lui a été faite, il peut souscrire à un abonnement qui lui permet de bénéficier des services de Simplébo. Le client est facturé à ce titre.

Si le client perçoit une anomalie quant aux prélèvements ou paiements effectués, il est tenu d'en informer Simplébo dans les 20 jours qui suivent cette anomalie. Toute anomalie signalée au delà de ce délai sera considérée comme étant approuvée par le Client.

Toute période entamée sera intégralement due par le Client. A titre d'exemple, si le Client a souscrit à une offre mensuelle (dite "sans engagement"), tout mois entamé est dû. Si le Client a souscrit à une Offre annuelle, toute année entamée est due. La durée de l'Offre approuvée par le Client lui est annoncée lors de la souscription. Le montant de cette Offre, ainsi que sa durée, est confirmée par le Client.

Dans le cas où le Client est abonné, et souhaite résilier son abonnement, il se doit de simplement l'exprimer par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à GRAPSTOR, destinée au siège social de la société visé au préambule des présentes. Pour être prise en compte, cette lettre doit impérativement contenir l'intégralité des informations suivantes :

- le prénom et le nom du client
- son numéro de client (présent sur les factures disponibles sur son compte simplebo ou simple demande)
- le nom de domaine du site concerné

Sa demande sera prise en compte dans les 25 jours ouvrés qui suivent la réception du courrier.

Dans le cas où le client souhaite garder son nom de domaine, il devra respecter les modalités de l'Article 5 des présentes. Si le contrat est résilié sans que cet Article 5 soit respecté, la propriété du nom de domaine reviendra à Simplébo.

Simplébo se donne la possibilité de résilier le contrat qui le lie au Client sans motif. Cette résiliation lui sera notifiée par courriel. Sans que cela soit exhaustif ni nécessaire, voici quelques motifs qui peuvent expliquer cette situation : refus de paiement, retard de paiement, utilisation de Contenus illicites ou contraires aux valeurs de Simplébo, non réponse à une sollicitation de l'équipe Simplébo, ect

4.2 Résiliation suite à une faute du Client

Dans l'hypothèse où le Client ne respecterait pas l'une des obligations stipulées au Contrat (par exemple si le Client réalise un site contenant des éléments illégaux, ou qu'il présente un refus (ou retard) de paiement, Simplébo pourra mettre fin au Contrat de plein droit, sans aucun préavis.

La résiliation interviendra dès notification par Simplébo au Client de la résiliation à ses torts, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel, sans préjudice des éventuelles dommages-intérêts auxquels Simplébo pourrait prétendre.

Le Client devra alors verser à Simplébo une somme égale à la totalité de la mensualité restant à courir, sans préjudice de tous dommages et intérêts que le Client pourrait devoir à Simplébo du fait de la résiliation. La propriété du nom de domaine reviendra alors à Simplébo, sans compensation pour le Client.

4.3 Droit de rétractation

Par exception aux dispositions prévues à l'article L. 121-20 du Code de la consommation, notamment l'article L. 121-20-4- 1° dudit Code, le Client reconnaît que l'Outil que lui fournit Simplébo, lequel implique notamment la mise à disposition rapide, et en tout état de cause dans un délai inférieure à sept (7) jours d'un site internet, ou d'un nom de domaine, ou d'un espace sur un hébergeur, rend impossible le bénéfice du droit de rétractation. Par conséquent, les Clients sont facturés dès le premier jour du contrat et ce paiement ne pourra pas donner lieu à un remboursement.

ARTICLE 5 - RESERVATION DES NOMS DE DOMAINE ET LIMITATION DE RESPONSABILITE :

5.1 Choix du radical composant le nom de domaine du Client

L'usage du nom de domaine, préalablement choisi par le Client, est faite sans que Simplébo ne procède à une quelconque recherche d'antériorité ou de similitude.

Simplébo attire l'attention du Client quant au fait que le choix du radical et du suffixe composant le nom de domaine lui revient et qu'en conséquence la responsabilité de Simplébo ne pourra être engagée dans l'hypothèse où ce nom de domaine, et plus particulièrement ce radical, viendrait à porter atteinte au droit d'un tiers.

5.2 « Disponibilité » du nom de domaine choisi par le Client

Le Client est informé quant au fait qu'une disponibilité du nom de domaine au jour de la demande de création du Site ne signifie pas pour autant que le nom de domaine, compte tenu du choix de son radical ou de son suffixe, ne porte pas atteinte au droit d'un tiers.

Le Client est informé du fait qu'il ne peut enregistrer comme nom de domaine qu'une chaîne de caractères sur laquelle il n'existe aucun droit antérieur constitué au profit d'un tiers, et qu'outre l'existence d'une marque antérieure déposée ou notoirement connue, l'antériorité peut être constituée par une dénomination sociale, une raison sociale, une appellation d'origine, une enseigne et même un nom de domaine.

Simplébo pourra mettre à disposition du Client quelques conseils d'ordre général concernant le choix d'un nom de domaine. Cependant, le Client est et restera le seul et unique responsable du choix du nom de domaine pour lequel il aura opté.

Simplébo invite donc son Client à faire ses propres recherches d'antériorité et de similitude avant de solliciter, auprès de Simplébo, la mise en ligne d'un Site Simplébo associé au nom de domaine pour lequel il aura opté seul.

5.3 Gestion du nom de domaine pendant et après le Contrat

Trois cas sont possibles :

- a) Le client dispose déjà d'un nom de domaine qu'il souhaite utiliser

Dans l'hypothèse où le Client est déjà titulaire du nom de domaine qu'il souhaite associer à l'Outil Simplébo, il devra alors transmettre sa demande à Simplébo. Il aura alors la possibilité de transmettre le nom de domaine à Simplébo (à sa charge), ou de rester gérant du nom de domaine et d'en modifier le paramétrage DNS pour que ce nom de domaine pointe vers le serveur Simplébo. Dans ce cas, le Client est seul responsable du paramétrage, de l'usage, et des renouvellements de son nom de domaine.

b) Le client souhaite acheter un nouveau nom de domaine par l'intermédiaire de Simplébo

Dans le cas où le nom de domaine est acheté par Simplébo, ou qu'il a été transféré à Simplébo, Simplébo pourra alors prendre en charge le renouvellement de ce nom de domaine, sous réserve que le Client ait informé par email Simplébo de la nécessité de le renouveler, au moins 15 jours avant la date d'expiration de ce dernier. Si Simplébo prend l'initiative de faire ce renouvellement de nom de domaine sans demande du client sur une ou plusieurs années données, cela ne décharge pas le client de faire cette demande les années suivantes.

Il est possible que Simplébo réalise ces démarches au nom de Simplébo, pour une question de simplicité de procédure.

La gestion de ce nom de domaine prendra fin après résiliation du Contrat, moment auquel Simplébo deviendra propriétaire du nom de domaine, sauf si le client en a exprimé la demande dans les modalités exposées ci dessous.

Dans le cas où le Client résilie son contrat conformément à l'article 4.1 des présentes, ce dernier pourra alors récupérer la gestion de son nom de domaine sous certaines conditions. Pour ce faire, le Client devra respecter toutes les conditions suivantes :

- Il devra indiquer dans son courrier qu'il souhaite que Simplébo lui fournisse le code de transfert du nom de domaine
- Il devra également préciser dans ce courrier le nom de domaine en question
- Il devra prendre en charge les frais de transfert d'un montant de 50 euros ht soit **60 euros ttc**, en joignant à sa lettre de résiliation un chèque de ce montant, à l'ordre de GRAPSTOR

Si le client ne respecte pas l'une de ces conditions lors de sa résiliation, ou s'il n'est pas à jour de ses paiements, le code de transfert ne sera pas fourni au client et Simplébo deviendra propriétaire du nom de domaine.

Dans le cas où ce process est respecté, Simplébo fournira au Client un code de transfert lui permettant de récupérer la gestion de ce dernier.

Le transfert de la gestion de ce nom de domaine peut prendre une durée indéterminée au motif qu'il dépend du temps de réaction des bureaux d'enregistrement une fois que la demande de transfert leur est transmise par Simplébo.

Le Client en est donc conscient et ne pourra pas reprocher à Simplébo la lenteur d'une procédure dont Simplébo n'a pas la complète maîtrise.

Le Client est conscient du fait qu'en cas de plainte motivée de la part d'un titulaire ou ayant droit présumé légitime du nom de domaine, Simplébo se réserve la possibilité de désactiver l'Outil du Client et de suspendre, voire supprimer le Site Simplébo associé.

En cas de modification de coordonnées du client (un changement de domicile par exemple), et si Simplébo a la complète gestion du nom de domaine pendant la durée du contrat, le Client devra, afin de modifier les coordonnées qui le concerne, adresser une demande en ce sens à Simplébo.

Simplébo modifiera alors les coordonnées en question auprès du Registrar (Bureau d'enregistrement de son nom de domaine), à la condition préalable qu'un chèque d'un montant de 20 euros (par modification et par nom de domaine) libellé à l'ordre de GRAPSTOR lui soit adressé par voie postale.

Ce chèque correspondant aux frais de gestion liés à la modification des coordonnées du Client devra être adressé à GRAPSTOR par voie postale au siège social de la société, accompagné d'un courrier portant l'intitulé suivant : « Changement de coordonnées pour le registrar de mon Nom de Domaine ».

Le courrier accompagnant la demande devra contenir une copie de la pièce d'identité et/ou du K-bis de la personne physique et morale, auteur de la demande, ainsi que les justificatifs de changement de domicile et/ou de siège sociale permettant à Simplébo de prendre connaissance de la pertinence de la demande ainsi formulée.

c) Le client souhaite utiliser un nom de domaine appartenant à Simplébo

Dans de rares cas, Simplébo peut proposer au client de louer un nom de domaine et éventuellement un site internet appartenant à Simplébo. Il s'agit notamment des Sites Internet pour lesquels Simplébo fournit un effort de référencement très importants, dont Simplébo a acheté le nom de domaine en son nom, et pour lesquels Simplébo a fourni la grande majorité des Contenus. Dans ce cas, le Client ne pourra en aucun cas revendiquer la propriété du Site Internet ou du nom de domaine en question.

Dans ce cas, Simplébo est libre de résilier le service à tout moment et sans motif, et donc de changer les coordonnées et le nom de l'entreprise mise en avant sur le site en question.

ARTICLE 6 - RESERVATION ET COMMANDE DE L'OUTIL

6.1 Demande de devis par le Client

Une demande de devis peut se faire via un formulaire présent sur la Plateforme Simplébo, par téléphone, ou encore à l'oral lors d'une rencontre physique. Cette étape est facultative.

6.2 Consultation d'une Offre

Le Client peut recevoir une Offre de plusieurs façons, notamment par email ou téléphone, ou via tout autre support.

6.3 Acceptation de l'Offre

Si le client souhaite contractualiser, il est invité à passer par deux étapes.

- 1) Fournir ou confirmer des informations le concernant
- 2) Le Client devra alors fournir ou confirmer ses coordonnées bancaires afin d'effectuer son paiement. Le Client peut être assisté par Simplébo dans cette démarche.

6.4 Confirmation de la commande de l’Outil fourni par Simplébo

Dans le même délai, Simplébo s’engage à adresser au Client un courrier électronique confirmant la commande. Les détails de cette commande seront à la disposition du Client sur son espace personnel sur la Plateforme Simplébo. Pour s’y connecter, le client devra se rendre sur www.simplebo.fr, et s’identifier à l’aide de son email et d’un mot de passe choisi lors de l’inscription. Une facture, correspondant à la première mensualité, sera mise à sa disposition.

ARTICLE 7 - PRIX, PAIEMENT

7.1 Prix

Sauf précision contraire, les prix affichés dans ce Contrat, communiqués au Client, présents sur la Plateforme ou l'Outil sont présentés hors taxes et correspondent à la politique tarifaire de Simplébo pour l'année courante.

Simplébo pourra répercuter toute variation de TVA sur le prix de l'Outil sans préavis et sans que cela ne puisse être à l'origine d'une résiliation anticipée du contrat de la part du Client.

A l'instar des modifications de tarifs consécutives à une variation de TVA, des modifications tarifaires peuvent avoir lieu dans le cas d'une variation d'un taux lié à l'inflation ou à la déflation.

Les tarifs sont révisables par application de la formule $P1 = Po \times Sm / So$ dans laquelle :

P1 représente le montant révisé des prix ;

Po le montant des prix au jour du contrat ;

Sm l'indice Syntec du 1er janvier de l'année courante ;

So l'indice Syntec du 1er janvier de l'année du début du contrat

L'indice est établi par la Chambre Syndicale des Bureaux Techniques (SYNTEC) et publié par le MONITEUR DU BÂTIMENT et des TRAVAUX PUBLICS.

Le prix de l'Outil est expressément indiqué dans l'Offre mise à la disposition du Client par Simplébo. Dans l'hypothèse où le Client a bénéficié d'un pourcentage de réduction lors de sa première souscription, ce pourcentage de réduction consenti au Client sera valable par défaut pour une durée illimitée.

7.2 Modalités de paiement

En fonction de l'Offre qui lui a été faite, le client est invité à payer par Carte Bancaire, RIB ou chèque. En fonction de l'Offre qui a été faite, certains moyens de paiement peuvent ne pas être proposés.

Le premier paiement a lieu dès que le Client fournit son moyen de paiement à Simplébo, ou confirme sa volonté de souscrire à l'Offre. En effet, c'est à partir de ce moment là que l'équipe Simplébo est à sa disposition pour avancer.. Le fait que le Client ne sollicite pas l'équipe Simplébo n'est pas un motif de remboursement. Simplébo facture une mise à disposition de services, que le Client est libre d'utiliser ou non. Dans le cas où un Client souscrit au service Simplébo puis ne sollicite pas le service, le Client ne pourra pas reprocher à Simplébo l'absence de Site Internet ni un remboursement des sommes prélevées.

Le Client s'engage à ce que le compte bancaire utilisé pour le paiement soit suffisamment approvisionné pour permettre le paiement. En cas d'impossibilité de paiement constaté par notre partenaire bancaire, il pourra être exigé un dédommagement de 20€ pour la gestion de l'incident, lequel sera directement prélevé. En cas de défaut de prélèvement, le compte Simplébo et le Site Simplébo pourront être automatiquement et définitivement fermés par Simplébo.

Si le client a donné plusieurs moyens de paiement à Simplébo, et si l'un de ces moyens de paiement ne fonctionne pas, Simplébo pourra réaliser une tentative de paiement sur les autres moyens transmis à Simplébo. Si le client souhaite que Simplébo ne puisse plus utiliser un moyen de paiement, il se doit d'en informer Simplébo par email.

7.2.1 Carte Bancaire

Si le Client effectue son règlement par carte bancaire :

Lors de la commande, le Client est invité à donner les informations relatives à sa carte de crédit et par la suite, il se doit d'actualiser ses informations après tout changement de façon à ce qu'un paiement ne puisse être rejeté par l'organisme bancaire. Le paiement se fait automatiquement le premier jour de chaque période d'engagement (mois, trimestre, année...) de mise à disposition de l'Outil. Le Client est alerté quant au fait que lors de ces paiements successifs, les éventuels frais bancaires (nationaux ou étrangers) sont à sa charge.

En cas de changement des coordonnées bancaires du Client, ce dernier s'engage à renseigner ses nouvelles coordonnées bancaires sur la Plateforme Simplébo au moins 7 jours avant la prochaine échéance de paiement. Il sera alors débité de façon anticipée pour la mensualité à venir.

Dans le cadre des paiements par carte bancaire, Simplébo ne dispose d'aucune donnée relative aux moyens de paiement du Client. Le paiement est effectué directement entre les mains de l'établissement bancaire, au moyen de transactions sécurisées fournies par Rentabiliweb Europe.

7.2.2 RIB

Simplébo propose la signature d'un mandat d'autorisation de prélèvement automatique valide, par l'intermédiaire du partenaire financier Slimpay. Le client, par communication de son RIB et de cette signature électronique, confirme une nouvelle fois son accord concernant le Contrat.

7.2.3 Changement de moyen de paiement

Dans le cas où le Client change de moyen de paiement, il est possible que la date d'anniversaire des paiements récurrents soit avancée, d'au maximum 31 jours calendaires, pour correspondre à la date du changement de moyen de paiement en question.

Les frais de changement de moyen de paiement imputés au Client se limitent à la facturation en doublon de la période comprise entre la date de la demande de changement de moyen de paiement, et la prochaine date d'anniversaire du paiement récurrent.

7.3 Conséquences d'un retard de paiement ou non-paiement

En cas de retard de paiement ou de non-paiement, Simplébo sera en droit de demander une pénalité fixée à 20€ pour la gestion de l'incident, plus 15% du montant TTC de la facture, par mois de retard entamé, exigible sans rappel, le jour suivant la date limite de règlement.

A défaut de paiement à la réception ou à la mise à disposition de toute facture, l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, prévue par la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 sera perçue de plein droit, sans préjudice d'un intérêt de retard égal au taux d'intérêt de la Banque Centrale Européenne (BCE) pour ses opérations de refinancement, majoré de 10 points. Lequel est immédiatement exigible, sans qu'un rappel ne soit nécessaire, en application de l'article 53 de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001. Les intérêts sont capitalisés dans les conditions de l'article 1154 du Code civil.

7.4 Facturation

Simplébo adressera ou mettra à disposition du Client dans son espace personnel sur la Plateforme Simplébo, après identification du client, une facture au format électronique, à chaque paiement. Le Client accepte expressément de recevoir ou de disposer des factures par voie électronique.

ARTICLE 8 - SIMPLEBO EN SA QUALITE D'HEBERGEUR DE CONTENUS

Simplébo bénéficiera du statut d'hébergeur des Données publiées par le Client, au sens de l'article 6-I-2 de la Loi de confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004. Conformément à l'alinéa 3 du même article, Simplébo ne pourra voir sa responsabilité civile ou pénale engagée à raison des informations publiées ou validées par un Client, à moins que, dès le moment où il a eu connaissance de l'activité ou de l'information illicite du Client, il n'ait agi promptement pour retirer ces informations ou en rendre l'accès impossible.

Simplébo ne procède à aucune modération a priori quant aux Contenus précités. Simplébo impose néanmoins au Client de respecter des règles de bonne conduite et s'arrogue notamment le droit de procéder à une surveillance a posteriori et aléatoire des Données présentes sur les Sites Simplébo qu'il héberge.

Le Client est donc seul responsable de la mise en ligne de Données sur son Site Simplébo. Ceci reste valable si le Client demande une assistance technique à Simplébo pour éditer son Contenu. En effet, cette assistance technique ne donne jamais lieu à une relecture de texte ou à une analyse des Données fournies par le Client. Le Client peut choisir de publier ou de ne pas publier une Donnée sur son Site Simplébo (images, textes, vidéos, fichiers...).

Par ailleurs, en vue de simplifier la démarche de ses Clients, Simplébo peut être amené à leur suggérer des Contenus pour leur Site Simplébo. Le Client est alors tenu de consulter, de modifier, voire de supprimer ces Contenus, afin qu'ils correspondent bien à ses besoins puisqu'aucun contrôle ne sera opéré par Simplébo avant la publication ou au moment de son référencement, qui aura été annoncé au Client par email. Le Client est également tenu de vérifier qu'il n'enfreint aucune loi en vigueur en publiant ces contenus.

La responsabilité de Simplébo ne pourra en aucun cas être recherchée à ce titre. Cette mise à disposition d'éléments a pour unique but de faciliter la réalisation du site, tout en laissant au Client un complet contrôle sur les Contenus finalement publiés sur son site internet.

Le client, s'il souhaite modifier ou supprimer une Donnée de son site, est amené à le faire lui même, ou à envoyer un email à Simplébo à support@simplebo.fr.

ARTICLE 9 - PRE-REQUIS TECHNIQUES

Les services Simplébo ont été testé sur des ordinateurs PC et MAC fonctionnant avec les systèmes d'exploitations suivants :

Windows XP, 7, Vista et 8

Mac OS X 10.8

Ainsi que pour les navigateurs :

Chrome version 25

Firefox version 19

Safari version 5

Le Client est informé du fait qu'il existe une possibilité qu'apparaissent des dysfonctionnements sur des ordinateurs ou à partir de navigateurs ne figurant pas dans les listes précitées, ou à partir d'ordinateur disposant d'une connexion internet particulièrement lente.

Le Client assure avoir pris connaissance, préalablement à la signature des présentes, des pré-requis techniques visés au présent article.

ARTICLE 10 - TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le responsable du traitement des données à caractère personnel au sein de Simplébo est Jérémy Kenigsman domicilié au 43, Boulevard Voltaire 75011 Paris.

Le Client garantit Simplébo qu'il effectuera, si nécessaire, toute formalité préalable prévue par la législation en vigueur et notamment auprès de la commission nationale informatique et libertés (CNIL), si le client est amené à stocker des données.

Simplébo informe le client que des données personnelles peuvent être transmises pour la bonne exécution du présent Contrat notamment pour l'enregistrement des noms de domaine. Ces informations peuvent faire l'objet de publications en ligne par exemple via le « Whois » d'un site du type <https://www.gandi.net/domaine/enregistrer> qui permet de savoir qui est le titulaire d'un nom de domaine sur internet.

Les Internautes disposent de la libre faculté de fournir des informations personnelles les concernant. La fourniture d'informations personnelles n'est pas indispensable pour la navigation sur le Site Simplébo du Client ou sur la Plateforme Simplébo.

En revanche, la commande d'un Outil sur la Plateforme Simplébo suppose la collecte par Simplébo d'un certain nombre d'informations personnelles. Les Internautes ne souhaitant pas fournir ce type d'informations nécessaires à l'inscription ne pourront pas commander l'Outil.

Les données en lien avec les Clients ne seront pas conservées au-delà de la durée de la relation commerciale à l'exception de l'email utilisé pour la newsletter, ainsi que celles nécessaires à l'établissement de la preuve du contrat qui pourront être archivées conformément aux dispositions du code de commerce et du code de la consommation relatives à la conservation des contrats conclus par voie électronique, en l'occurrence pendant au plus dix ans. Les autres données seront supprimées environ un an après le dernier contact ou interaction entre le Client et Simplébo. Simplébo est autorisé à utiliser les données que lui auront communiquées ses Clients pour conseiller ses autres Clients ou pour ses besoins internes. Ces données sont conservées dans des conditions sécurisées. Les Clients disposent d'un droit d'opposition, d'interrogation, d'accès et de rectification des données qu'ils ont fournies. Pour cela, il leur suffit d'en faire la demande à Simplébo par le biais du formulaire disponible sur www.simplebo.fr/contact

ARTICLE 11 - NEWSLETTER DE SIMPLEBO

En souscrivant à l'Outil, le Client accepte de recevoir des emails d'information et commerciaux par Simplébo.

ARTICLE 12 - COOKIES ET ADRESSES IP DES INTERNAUTES

Article 12.1 Cookies

Conformément à l'Ordonnance n° 2011-1012 du 24 août 2011 relative aux communications électroniques et aux deux exceptions à l'obligation d'obtenir l'autorisation préalable prévues à l'article 32 II de la Loi Informatique et Liberté, l'Internaute est informé que Simplébo pourra procéder à l'implantation d'un cookie sur son poste informatique de façon à permettre une navigation optimale. L'Internaute est informé du fait que les cookies sont de petits fichiers installés sur l'ordinateur de l'Internaute via son navigateur, permettant de repérer et mémoriser ses connexions à différentes pages Internet et qu'ils ont une durée de vie limitée. Ces cookies ont vocation à être conservés sur le poste informatique de l'Internaute pour une durée variable allant jusqu'à un an et pourront être lus et utilisés par Simplébo lors d'une visite ultérieure de l'Internaute sur la présente Plateforme.

L'Internaute dispose de la possibilité de bloquer, modifier la durée de conservation, ou supprimer ces cookies via l'interface de son navigateur. S'il devait les supprimer, il est alerté quant au fait que la navigation sur la Plateforme ne sera pas optimale. Dans l'hypothèse où il devrait désactiver systématiquement les cookies sur son navigateur et que cela l'empêche d'utiliser certains services de l'Outil, ce dysfonctionnement ne saurait en aucun cas constituer un dommage pour le Client qui ne pourra prétendre à aucune indemnité de ce fait.

Les Internaute ont aussi la possibilité de supprimer les cookies implantés sur leur ordinateur, en se rendant dans le menu de leur navigateur prévu à cet effet.

Article 12.2 Adresses IP

L'adresse IP correspond à une série de chiffres séparés par des points permettant l'identification unique d'un ordinateur sur le réseau Internet. Simplébo se réserve le droit de collecter l'adresse IP publique de tous les Internaute. La collecte de cette adresse IP sera effectuée de façon anonyme. L'adresse IP des Internaute sera conservée pendant la durée requise par la loi.

Conformément à la législation en vigueur, Simplébo devra communiquer toutes les données personnelles relatives à un Internaute aux autorités habilitées sur réquisition judiciaire ou à toute personne sur décision judiciaire. L'adresse IP pourra faire l'objet d'un rapprochement avec l'identité effective de l'Internaute en cas de communication de cette information par un fournisseur d'accès à internet.

ARTICLE 13 - QUALITE DE L'OUTIL

13.1 Obligations de Simplébo

13.1.1 Garanties de performance

Simplébo est destiné à des Clients professionnels libéraux et petites entreprises souhaitant bénéficier d'une grande qualité de service, pour la réalisation d'un site internet vitrine.

Afin de protéger ses serveurs, et pour assurer un service de grande qualité, Simplébo propose au Client un abonnement qui correspond à un usage normal de son Site Simplébo, tel qu'il est défini ci-dessous.

Le volume de Contenus échangées avec les Internauts visitant le site est limité à cinq (5) giga octets par mois. Ce volume correspond à l'ensemble des transferts de Données transitant entre le Site Simplébo du Client et les Internauts.

En ce qui concerne le volume de Données stockées par Simplébo :

Simplébo propose un abonnement qui correspond à un volume stocké limité à 500 Mo sur le serveur, et 2000 entrées ou 1Mo dans la Base de données.

Le Client est invité par Simplébo à s'assurer que son besoin s'inscrit dans cette limite et est parfaitement informé qu'au delà de ce seuil le fonctionnement du Site Simplébo pourra ne plus être assuré par Simplébo. Par conséquent, il ne pourra demander une quelconque contrepartie ou dédommagement à Simplébo ou juger Simplébo responsable des dommages directs ou indirects que la suspension temporaire ou définitive du Site Simplébo aura pu occasionner.

13.1.2 Accès

Simplébo s'engage à ce que le Client puisse se connecter à l'Outil, à la Plateforme, et à ce que son site créé grâce à Simplébo soit disponible pour les Internauts, quasiment à tout moment, soit une disponibilité de 99%, à l'exclusion des périodes de maintenance, de mise à jour ainsi que dans l'hypothèse de complications techniques indépendantes de sa volonté et sur lesquelles Simplébo n'a aucun contrôle ou qu'un contrôle partiel.

L'accès à l'Outil ou l'espace personnel sur la Plateforme se fait au moyen de l'identifiant et du mot de passe choisi par le Client ou lors de la souscription à l'Outil.

Le Client s'engage, en conséquence, à ne surtout pas divulguer à des tiers les informations relatives à ses moyens de connexion à l'espace qui lui permettent de gérer son Site Simplébo.

Le mot de passe constitue, en effet, la garantie de la confidentialité des informations contenues dans l'espace personnel. Le Client reconnaît par les présentes conditions générales avoir l'entière responsabilité de l'utilisation des identifiants et mot de passe, et assume toutes conséquences d'une utilisation frauduleuse ou illicite de ces derniers. En cas de perte ou partage de son mot de passe, le Client s'engage à régénérer un mot de passe grâce au lien prévu à cet effet sur la Plateforme.

Simplébo n'étant pas tenu à une obligation de surveillance générale des Outils qu'il met à disposition, toute constatation d'indisponibilité totale ou partielle de l'Outil, du Site Simplébo ou de la Plateforme par le Client doit être notifiée à Simplébo par le biais du formulaire disponible sur www.simplebo.fr/contact.

13.1.3 Délai de mise en service

L’Outil sera accessible par simple demande, à compter de la fourniture des éléments visés à l’article 6.3 des présentes, et de la souscription par le Client à l’Outil. Le référencement du site (créé et publié par le Client) par les moteurs de recherche du type Google peut prendre un certain temps qui dépend desdits moteurs. Simplébo n’a aucune maîtrise sur cet aspect et ne pourra donc voir sa responsabilité engagée à ce titre.

13.1.4 Hébergement et sécurité

L’Outil et le Site Simplébo du Client sont eux même hébergés via le prestataire Alwaysdata. Simplébo s’engage, en termes d’hébergement, à hauteur des engagements pris par son prestataire Alwaysdata, présentés dans ses conditions générales de ventes disponible à cette URL : <https://www.alwaysdata.com/fr/contract/11/>. L’ensemble des sites Simplébo sont hébergés sur un serveur dédié à Simplébo.

13.1.5 Assistance technique

Simplébo met à libre disposition du Client et de l’Internaute un support technique par le biais du formulaire disponible sur www.simplebo.fr/contact. Une assistance par téléphone est également à la disposition du Client, dans la limite de la disponibilité des conseillers Simplébo.

13.2 Obligations du Client

13.2.1 Respect des droits d’auteur, des signes distinctifs et du droit à l’image des tiers

Le Client s’engage à ne mettre en ligne sur son Site Simplébo que des Contenus dont il est le propriétaire ou le titulaire des droits et/ou autorisations nécessaires relatifs aux droits d’auteur ou autres droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle éventuellement attachés ainsi que toute œuvre audiovisuelle, musicale, ou autres œuvres d’art.

En conséquence, le Client garantit Simplébo contre toute réclamation et notamment contre toute action en contrefaçon et/ou en concurrence déloyale et/ou parasitaire intentée par tout tiers.

Le Client reconnaît qu’il a obtenu l’autorisation préalable et écrite de chaque personne physique identifiable sur son Site Simplébo pour utiliser leur nom et/ou leur image et/ou leur voix notamment, aux fins de leur diffusion sur son Site Simplébo et qu’il dispose de manière générale de toute autorisation de quelque sorte que ce soit au titre des Contenus affichés sur son Site Simplébo.

13.2.2 Utilisation conforme des développements tiers et autres plugins

L’Outil Simplebo permet aux Clients de communiquer avec des programmes développés par des prestataires indépendants de Simplébo.

Simplébo ne procède pas à un contrôle général de l'utilisation qui est faite de ces outils par ses Clients. Le Client est donc alerté quant à l'absolue nécessité de vérifier qu'il a le droit d'utiliser les Contenus qu'il décide de publier sur son site, notamment des images, vidéos, sons, textes, articles, ou tout autre Contenu collectés ou mis en avant par l'intermédiaire de ces développements tiers.

Simplébo rappelle qu'il ne procède pas à un contrôle général des Contenus des Sites Simplébo qu'il héberge. En sa qualité d'hébergeur et non d'éditeur, il ne pourra donc voir sa responsabilité engagée qu'à la condition qu'un Internaute victime d'un Contenu situé sur l'un des Sites Simplébo lui notifie ledit Contenu, et que Simplébo ne réagisse pas comme il le devrait, conformément à l'article 6-I-5 de la Loi de Confiance dans l'Economie Numérique.

13.2.3 Respect de l'ordre public et des bonnes mœurs

Le Client s'engage à ne pas mettre en ligne sur son Site Simplébo de Contenus comportant de quelconques éléments illégaux, à savoir et notamment des Contenus racistes, obscènes, menaçants, injurieux, abusifs, pornographiques, pédophiles, harcelants, haineux, négationnistes, diffamatoires et, de manière générale, susceptibles de porter atteinte à l'ordre public et aux droits des tiers.

Dans ces conditions, Simplébo, en tant que fournisseur d'hébergement, ne saurait être tenu pour responsable d'une atteinte portée à un tiers du fait d'un Contenu mis en ligne par le Client via son Outil.

A défaut de respecter les obligations précitées, Simplébo se réserve le droit de suspendre à tout moment le Site Simplébo du Client voire de le supprimer définitivement.

A défaut de justification probante démontrant que le Client se conforme aux dispositions des présentes Conditions Générales, Simplébo se réserve donc la faculté, sans autre préavis ni formalisme, de suspendre ou de supprimer le Site Simplébo du Client, après l'en avoir avisé selon les conditions prévues à l'article 4.2 des présentes. En cas de non respect par le Client de ces engagements, Simplébo se réserve également la possibilité d'utiliser la voie judiciaire pour obtenir, de la part du Client, la réparation du préjudice qu'il aura subi.

Le Client s'engage également à ne pas entraver ou perturber les Outils et les serveurs de Simplébo et à se conformer aux conditions requises, aux procédures, aux règles générales qui lui sont communiquées par Simplébo pour la bonne utilisation de l'Outil.

13.2.4 Interdiction de revente et d'exploitation des Outils de Simplébo au profit d'un tiers

Sauf autorisation préalable de la part de Simplébo, le Client n'est pas autorisé à mettre à disposition à des tiers, à titre gratuit ou payant, ni même à utiliser dans un cadre autre que celui de ce contrat, les programmes, portions de code, sites, Contenus, ou Outils fournis par Simplébo.

13.2.5 Devoir d'information

Le Client s'engage à informer sans délai Simplébo en cas de plainte, réclamation, ou action de tiers concernant les Contenus et plus généralement le Site Simplébo qu'il aura conçu par son intermédiaire. Il s'engage également à répondre dans un délai inférieur à 5 (cinq) jours calendaires à toute demande d'information de la part de Simplébo en cas de litige, le cachet de la poste ou la date d'émission du courriel faisant foi.

13.2.6 Réversibilité des Données du Client

Dans le cadre de la résiliation du Contrat telle que définie à l'article 4.1, le Client, s'il souhaite récupérer les Données mises sur son site, devra le faire avant sa demande de résiliation, par ses propres moyens, par exemple en faisant des « copier collers » de ses contenus sur son propre ordinateur.

En effet, dès réception par Simplébo de la demande de résiliation, le Client est conscient du fait que Simplébo pourra supprimer le Site Simplébo du Client et de ce fait tous les Contenus qui y figurent.

Le Client est, par ailleurs, invité par Simplébo à procéder à des sauvegardes régulières des Contenus qu'il met sur son Site Simplébo.

Le code source, les graphismes, et les Contenus créés par l'équipe Simplébo, resteront, la propriété de Simplébo, et ne pourront pas être récupérés par le Client.

13.2.7 Mentions légales devant figurer sur le site du Client

Simplébo, en tant que fournisseur d'hébergement, entend alerter ses Clients personnes physiques ou personnes morales quant au fait que la loi impose aux éditeurs de services (exploitants de sites, responsables des Contenus rendus accessibles sur internet) de satisfaire à certaines obligations de transparence en fournissant quelques informations sur eux-mêmes sur leur Site Simplébo. Les contraintes diffèrent selon que les Clients agissent en tant que professionnels ou non.

Éditeurs de services professionnels

L'article 6-III-1 de la loi du 21 juin 2004 pose, à cet égard, que « les personnes dont l'activité est d'éditer », à titre professionnel, « un service de communication au public en ligne mettent à la disposition du public (...) ».

a) s'il s'agit de personnes physiques, leurs nom, prénoms, domicile et numéro de téléphone et, si elles sont assujetties aux formalités d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, le numéro de leur inscription ;

b) s'il s'agit de personnes morales, leur dénomination ou leur raison sociale et leur siège social, leur numéro de téléphone et, s'il s'agit d'entreprises assujetties aux formalités d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, le numéro de leur inscription, leur capital social, l'adresse de leur siège social ;

c) et qu'il s'agisse d'une personne physique ou morale,

c.1) le nom du directeur ou du codirecteur de la publication et, le cas échéant, celui du responsable de la rédaction au sens de l'article 93-2 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982" (...) ; “

c.2) le nom, la dénomination ou la raison sociale et l'adresse et le numéro de téléphone” de leur fournisseur d'hébergement.

Éditeurs de services non professionnels

L'article 6-III-2 de la même loi pose que « les personnes éditant à titre non professionnel un service de communication au public en ligne peuvent ne tenir à la disposition du public, pour préserver leur anonymat, que le nom, la dénomination ou la raison sociale » de leur fournisseur d'hébergement, « sous réserve de lui avoir communiqué les éléments d'identification personnelle » exigés des éditeurs de services agissant à titre professionnel. Mais nous rappelons à notre Client que des tiers comme le site internet “Whois” publieront le titulaire du nom de domaine du Site.

Simplébo rappelle au Client que le non-respect de ces obligations est, par l'article 6-VI-2 de la même loi, « puni d'un an d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende ». S'il s'agit de personnes morales, elles peuvent se voir appliquer les dispositions des articles L. 131-38 et L. 131-39 du Code pénal, comportant l'interdiction d'exercer cette activité « pour une durée de cinq ans au plus ».

13.2.8 Accès au service Simplébo via un partenaire

Dans le cas où le Client a connu Simplébo par l'intermédiaire d'un tiers, partenaire de Simplébo, il est possible que le Site Simplébo créé par ce Client contienne, automatiquement, certains Contenus imposés. Le Site Simplébo créé peut, par exemple, porter, sous forme textuelle ou imagée, l'emprunte du partenaire en question. Le Client accepte ces contraintes mais est libre d'en demander le retrait.

ARTICLE 14 - RESPONSABILITE DE SIMPLEBO

Simplébo ne répond que d'une obligation de moyen concernant l'Outil, la Plateforme, et le Site Simplébo, objets des présentes. Simplébo n'engagera pas sa responsabilité en cas de force majeure ou de faute du Client, telles que définies au présent article :

Aux sens des présentes conditions générales, sera considéré comme un cas de force majeure opposable au Client tout empêchement, limitation ou dérangement du service du fait d'incendie, d'épidémie, d'explosion, de tremblement de terre, de fluctuations de la bande passante, de manquement imputable au fournisseur d'accès, de défaillance des réseaux de transmission, d'effondrement des installations, d'utilisation illicite ou frauduleuse des mots de passe, codes ou références fournis au Client, de piratage informatique, d'une faille de sécurité imputable à l'hébergeur de la Plateforme ou aux développeurs, d'inondation, de panne d'électricité, de guerre, d'embargo, de loi, d'injonction, de demande ou d'exigence de tout gouvernement, de réquisition, de grève, de boycott, ou autres circonstances hors du contrôle raisonnable de Simplébo. Dans de telles circonstances, Simplébo sera dispensé de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, de cette limitation ou de ce dérangement.

Aux sens des présentes conditions générales, sera considérée comme une faute du Client opposable à ce dernier toute mauvaise utilisation de l'Outil, faute, négligence, omission ou défaillance de sa part ou de celle de ses préposés, non-respect des conseils donnés par Simplébo sur son site, toute divulgation ou utilisation illicite du mot de passe, des codes et références du Client, ainsi que le renseignement d'informations erronées ou l'absence de mise à jour de telles informations dans son espace personnel. Sera également considérée comme une faute du Client la mise en œuvre de tout procédé technique, tels que des robots, ou des requêtes automatiques, dont la mise en œuvre contreviendrait à la lettre ou à l'esprit des présentes Conditions Générales. En cas d'impossibilité d'accès à l'Outil ou au Site Simplébo ou encore à la Plateforme, en raison de problèmes techniques de toutes natures, le Client ne pourra se prévaloir d'un dommage et ne pourra prétendre à aucune indemnité. L'indisponibilité, même prolongée et sans aucune durée limitative, d'un ou plusieurs services en ligne, ne peut être constitutive d'un préjudice pour les Clients et ne peut aucunement donner lieu à l'octroi de dommages et intérêts de la part de Simplébo.

Les liens hypertextes présents sur la Plateforme peuvent renvoyer sur d'autres sites internet. La responsabilité de Simplébo ne saurait être engagée si le contenu de ces sites contrevient aux législations en vigueur. De même la responsabilité de Simplébo ne saurait être engagée si la visite, par l'Internaute, de l'un de ces sites, lui causait un préjudice.

Simplébo informe le Client que la protection des données personnelles et des Contenus des sites web ne peut être totale dans un réseau ouvert tel que l'Internet. Des pirates informatiques peuvent être en mesure de perturber la sécurité du réseau ou encore de contrôler certains échanges d'informations.

La fonctionnalité de l'Outil qui l'amène à restreindre l'accès à certaines pages par l'intermédiaire d'un mot de passe peut notamment être victime de piratage entraînant, par exemple, des consultations non désirées, malgré les dispositifs de sécurité mis en place par Simplébo.

14.1 Relation entre le Client et les Internautes

Simplébo met à la disposition du Client une fonctionnalité qui lui permet de présenter et de promouvoir des produits, services, Contenus, via son Site Simplébo.

Cependant, Simplébo n'est aucunement responsable de ces Contenus, qui sont sous la seule responsabilité du Client. Le Client conserve l'entière responsabilité de la relation qu'il tisse avec les Internautes. L'Internaute a conscience que Simplébo n'a aucune responsabilité vis à vis de la relation entre cet Internaute et le Client de Simplébo qui exploite ce Site internet.

ARTICLE 15 - PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROITS SUR LE SITE INTERNET

Le Contenu, la structure et le logiciel mis en œuvre pour le fonctionnement de l'Outil sont protégés par le droit d'auteur. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de Simplébo ou de ses ayants droit ou ayants cause constitue une violation des dispositions du Code de la propriété intellectuelle et sera susceptible de donner lieu à des poursuites judiciaires. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

Simplébo concède au Client une licence d'exploitation sur l'architecture (arborescence, navigation, fonctionnalités, etc) et la charte graphique du site internet. Cette licence est non cessible, non exclusive et consiste dans le droit d'utiliser ces éléments pendant la durée du contrat, dans le cadre de l'Outil Simplébo, et sans pouvoir accéder notamment au code source ou à la base de donnée.

Le Client conserve tous les droits sur les Contenus qu'il aura fournis . Cependant, pendant la durée du contrat, Simplébo peut par exemple être amené à utiliser les sites internet créés par ses Clients à des fins commerciales. Simplébo peut par exemple afficher sur la Plateforme Simplébo les derniers sites créés avec l'Outil Simplébo, ou mettre en valeur les plus beaux sites créés avec l'Outil Simplébo. Ainsi, dès la publication de ses Contenus sur son Site Simplébo, le Client accorde à Simplébo une licence d'utilisation mondiale, non-exclusive, gratuite, incluant le droit d'utiliser, de copier, de reproduire, de traiter, d'adapter, de modifier, de publier, de transmettre, d'afficher et de distribuer ces Contenus sur tout support par toute méthode de distribution connu ou amené à exister.

Simplébo utilisera cette licence d'utilisation afin d'afficher un aperçu du site du Client, un lien vers ledit site, éventuellement associé à un témoignage du Client ainsi que son identité. Simplébo s'assurera, en tout état de cause, de l'accord du Client afin de procéder à l'affichage d'une photo, du nom du client ou de son témoignage.

Le Client est conscient qu'il est responsable des Contenus qu'il publie sur son site par l'intermédiaire de l'Outil Simplébo, et de toutes leurs conséquences, y compris de l'utilisation des Contenus. Dès lors, si le Client ne dispose pas des droits nécessaires à la communication de ces Données pour une telle utilisation, il engagera sa responsabilité.

Simplébo ne saurait être tenue responsable des dommages résultant de l'utilisation des Contenus du Client faite en conformité avec les présentes conditions. Le Client déclare et garantit qu'il dispose des

droits, des pouvoirs et des autorisations nécessaires pour concéder, sous la forme d'une licence, les droits sur les Données qu'il publie sur son Site Simplébo. Le Client autorise Simplébo à effectuer un certain nombre d'actions ayant pour but d'améliorer la visibilité du Site Simplébo du Client. Simplébo pourra par exemple référencer le Site du Client sur différents annuaires tels que Google Plus, Google Maps ou encore Yelp (...). Simplébo pourra effectuer ces actions au nom du Client. Au même titre que le Client reste propriétaire des Contenus qu'il fournit, Simplébo reste propriétaire des Contenus, fiches d'annuaires, et graphismes créés ou fournis par Simplébo.

ARTICLE 17 - CONVENTION DE PREUVE

Les parties conviennent expressément que l'utilisation du compte du Client par lui-même ou par un tiers fera preuve entre elles. Les systèmes d'enregistrement de Simplébo sont considérés comme valant preuve de la date et de la durée de l'utilisation.

L'ensemble des éléments relatifs à l'utilisation du compte seront conservés et archivés par Simplébo. Simplébo pourra se prévaloir, notamment à des fins probatoires, de tout acte, fichier, enregistrement, rapport de suivi, statistiques sur tous supports dont le support informatique établi, reçu ou conservé par ses soins.

Ces modalités de preuve constituent une présomption qui ne pourrait être renversée qu'en présence d'éléments établissant que les moyens d'enregistrement et de stockage de Simplébo ont été effectivement défaillants.

ARTICLE 16 : LA FONCTIONNALITE "EMAIL"

Simplébo peut proposer au Client, au moment de la souscription, ou dans un second temps, la possibilité de souscrire à une option correspondant à la mise à disposition d'une adresse email professionnelle. L'accès à ce service et son utilisation sont subordonnés à l'acceptation des présentes conditions générales.

Cette option est réservée aux Clients domiciliés en France. Tout manquement à ces conditions générales, impliquera l'arrêt de ce service, sous les mêmes conditions de la même manière que l'Offre auquel a souscrit le Client initialement. Cette option n'est pas dissociable du service lié à l'utilisation de l'Outil Simplébo, et en garde ses caractéristiques de période d'engagement, de paiement, de facturation, et de conditions d'utilisation.

Au moment de l'inscription, l'utilisateur choisit une adresse email et un mot de passe. Ces données d'accès sont personnelles et strictement confidentielles. L'utilisateur est seul responsable de leur conservation et de l'utilisation de son compte. Si l'identifiant et/ou le mot de passe sont parvenus sous quelque forme et pour quelque raison que ce soit entre les mains d'un tiers indelicat, l'utilisateur doit en informer immédiatement Simplébo. Simplébo ne saurait être tenue pour responsable de quelque dommage que ce soit dû à un manquement à l'engagement de confidentialité de l'utilisateur.

L'accès à la boîte aux lettres ainsi que la gestion des courriers électroniques sur Internet se fait à partir du site [webmail.simplebo.fr](https://www.alwaysdata.com/fr/contract/11/), qui redirige le Client vers un autre prestataire, AlwaysData. Simplébo assure une prestation dans la limite de ce que fournit le prestataire Always Data pour ce service, conformément à ses conditions générales de ventes disponibles sur <https://www.alwaysdata.com/fr/contract/11/>

Ce service permet d'échanger des courriers électroniques (textes, images, sons) avec toute personne disposant d'une boîte aux lettres électronique d'un quelconque service de messagerie connecté à Internet.

Simplébo fournit le service email en l'état et fixe les limites qui lui sembleront utiles à l'utilisation normale du service, notamment une limite de 500Mo d'espace occupé sur le serveur, par adresse email.

Simplébo se réserve le droit de limiter l'accès au service email si cela est nécessaire pour sa sécurité, son intégrité, la protection des données collectées, ou une mise à jour importante.

Si la loi l'exige, Simplébo devra divulguer toute ou partie des données personnelles de l'utilisateur, notamment suite à demande judiciaire ou administrative.

Simplébo attire l'attention de l'utilisateur sur le fait que tout en mettant en oeuvre les mesures techniques appropriées pour protéger les données personnelles collectées contre la diffusion et l'accès non autorisés, leur protection, du fait de leur transmission dans un réseau ouvert comme Internet, ne saurait être, en l'état actuel de la technique, garantie.

L'utilisateur est tenu de consulter sa boîte aux lettres électronique et de procéder à la sauvegarde des messages régulièrement.

L'utilisateur est tenu de se servir du service email conformément à la loi et aux présentes conditions générales d'utilisation et, plus particulièrement, à ne pas l'utiliser pour afficher, télécharger, envoyer ou transmettre tout contenu:

- à caractère violent, pornographique ou susceptible de porter atteinte au respect et à la dignité de la personne humaine ;
- encourageant à la commission de crimes et délits ;
- incitant ou pouvant inviter à la discrimination, la haine, la violence en raison de la race, de la religion, de la nationalité ou de l'ethnie ;
- illégal, menaçant, constitutif de harcèlement, diffamatoire, injurieux ;
- de nature à induire en erreur des tiers, notamment en usurpant le nom et/ou la dénomination sociale d'autres personnes ;
- comprenant, sans que cette liste ne soit exhaustive, des virus informatiques ou tout autre code ou programme conçus pour interrompre, manipuler, détruire ou limiter la fonctionnalité du service.

L'utilisateur s'engage à garder les données à caractère personnel de tiers, obtenus dans le cadre d'échanges des messages électroniques, confidentiels ; il s'en interdit toute exploitation, notamment commerciale, à moins d'avoir obtenu l'autorisation expresse de l'intéressé.

L'utilisateur s'engage à respecter l'interdiction de procéder à des envois massifs de messages non sollicités (pourriels ou « spams ») ; en cas de violation de cette interdiction, l'utilisateur engage sa responsabilité et est tenu de réparer tout dommage ainsi causé à Simplébo et/ou un tiers.

En cas de manquement de l'utilisateur aux engagements pris ci-dessus, Simplébo se réserve le droit de lui bloquer sa boîte aux lettres électronique, voire de résilier le contrat. Simplébo avertit l'utilisateur du blocage/de la résiliation par courrier électronique. Il est précisé qu'un tel blocage (voire la résiliation) est sans préjudice de toute action judiciaire que Simplébo pourrait engager à l'encontre de l'utilisateur ainsi que de tous dommages et intérêts que Simplébo pourrait réclamer à l'utilisateur.

L'utilisation du service email n'est assortie d'aucune garantie de quelque nature que ce soit. Ainsi, Simplébo ne garantit ni expressément, ni implicitement l'utilisation du service email, notamment la disponibilité de la messagerie électronique, l'efficacité des filtres anti-spam mis en place par ses soins etc. En tout état de cause, Simplébo ne peut être tenue pour responsable d'un dommage occasionné par l'interruption de l'accès ou par la perte des données saisies par l'utilisateur et, plus généralement, de tout dommage consécutif à l'utilisation ou à l'impossibilité d'utiliser le service email.

Quant à l'utilisateur, il garantit Simplébo contre toute action, judiciaire ou non, qu'un tiers intenterait à son encontre du fait de la diffusion, de la transmission et, plus globalement, de l'utilisation du service email dans des conditions non-conformes aux présentes conditions générales d'utilisation ou, plus généralement, illégales. L'utilisateur s'engage à garantir Simplébo de toute somme qu'elle serait tenue de payer à quelque titre que ce soit, y compris les honoraires d'avocats, émoluments, frais et débours.

Simplébo décline toute responsabilité dans les cas suivants, et sans que cette liste soit limitative : en cas d'interruption des réseaux d'accès au service email, en cas d'erreur de transmission, en cas de défaillance du matériel de réception en cas de défaillance de la ligne téléphonique de l'utilisateur.

La responsabilité de Simplébo ne saurait pas être engagée non plus en cas de modification, suspension ou interruption du service email, qui n'ouvrent droit à aucune indemnité.

Enfin, la responsabilité de Simplébo ne saurait être engagée non plus en cas de dommages indirects. On entend par là tout préjudice commercial, moral et financier, plus spécifiquement toute perte de bénéfices ayant pour cause ou origine, la perte, la destruction ou le détournement d'un ou plusieurs messages ou adresses électroniques.

La responsabilité de Simplébo telle que prévue par la loi reste intouchée.

Les conditions de durée et de résiliation sont les mêmes que pour l'Offre souscrite par le Client. Simplébo attire l'attention de l'utilisateur sur le fait qu'au moment où la résiliation du contrat devient effective, ses identifiants et son mot de passe ainsi que tous les contenus et données seront supprimés définitivement.

ARTICLE 18 - DISPOSITIONS FINALES

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français.

Simplébo est autorisé à modifier le contenu des présentes Conditions générales, sous réserve de notifier au Client l'existence de cette modification et la date de sa prise d'effet, en l'invitant à prendre connaissance du nouveau texte des Conditions générales, qui sera disponible en ligne.

L'accord du Client sera réputé acquis à défaut d'opposition écrite dans les 15 jours suivant cette notification, ce qui entraînera l'entrée en vigueur immédiate et automatique des Conditions générales modifiées, à l'expiration de ce délai, ou à compter de la date d'entrée en vigueur indiquée par Simplébo, tant que le délai de quinze jours susmentionné est respecté. Dans le cas où le client exprime son refus concernant les nouvelles Conditions générales, ce dernier restera soumis aux anciennes Conditions générales.

Simplébo conserve chaque version de ses conditions générales et pourra les faire parvenir au Client sur simple demande.

Les conditions de licence des éditeurs de programmes, indépendants de Simplébo, incluses dans l'Outil fourni par Simplébo, sont applicables cumulativement avec les présentes Conditions Générales, ce que le Client accepte sans réserve.